WEMMEL INFO

Bulletin bimestriel d'information communale n° 33 | juin 2010

www.wemmel.be
info@wemmel.be

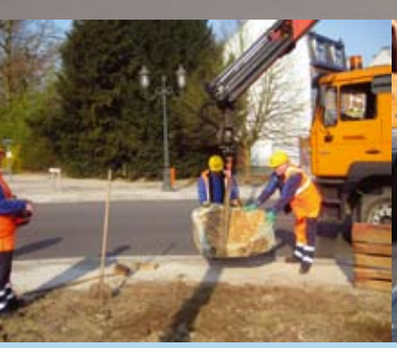

Dans ce numéro

2 Journée sportive pour seniors

4 Une journée olympique

7 Vandalisme

9 Service de nettoyage

Editeur responsable: Christian Andries, c/o Avenue Dr. H. Follet 28, 1780 Wemmel

Conseil communal

Par Bernard Carpriau, président du conseil communal

Séance du 25 février 2010

Finances

- Le président présente le budget de la commune pour l'année 2010. Un vote par article est demandé pour les articles suivants:
  762 124 48 (Manifestations culturelles): 14 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions
  764 124 12 (Infrastructures sportives): l'amendement en vue de scinder le montant original de 10.000 euros en 01 (Zijp) et 02 (Stade) est accepté par 18 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.
  761 322 01 (Aide à la jeunesse): l'amendement introduit par monsieur Van Steenkiste (WEMMEL) en vue d'augmenter le montant à 6.000 euros au lieu de 3000 euros est rejeté par 8 voix pour, 8 voix contre et 7 abstentions.
  762 744 51 (Achat de panneaux): 12 voix pour, 6 contre et 5 abstentions.
  Le conseil passe ensuite au vote de la note financière dans son ensemble. Le service extraordinaire et le service ordinaire sont approuvés par 11 voix pour et 12 abstentions. La note politique est également approuvée par 11 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions.
- Le conseil approuve le budget du CPAS pour l'année 2010 par 17 voix pour et 6 abstentions et fixe la dotation dans ses moyens de fonctionnement à € 1.374.080,00
- Le budget de l'asbl Wemmel Sport est également approuvé par 18 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.
- Le budget de l'asbl Pro Humanitate est approuvé à l'unanimité.
- Le budget de la zone de police AMOW est approuvé par 15 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions. La contribution de la commune aux moyens de fonctionnement de la police se monte à € 1.501.344,79.
- Comme les Affaires intérieures ont augmenté le prix de l'eID, une carte d'identité pour les personnes de 12 ans et plus coûtera € 15 (au lieu de € 13) à partir du 1er avril.

Sécurité

- La composition de la cellule de sécurité communale est adaptée. Le docteur Monique Coppens remplace dorénavant le docteur R. Moreels pour représenter la discipline médicale. La cellule de sécurité accueille également monsieur Frans Lelon pour la discipline 1 (pompiers), monsieur Jan Fieremans pour la discipline 3 (police) et monsieur Kjell Molord pour la commune de Wemmel.
- Le conseil approuve l'Algemeen Nood- en Interventieplan (NIP, plan d'urgence et d'intervention). Le plan a été établi en collaboration avec la cellule de sécurité communale sous la direction du bourgmestre, selon le modèle du portail de crise de la province du Brabant flamand.

Fleurs

- Le conseil libère un montant de € 18.000 TVAC pour fleurir le domaine public durant les années 2010 à 2012 inclus.

Aménagement du territoire

- Les conseillers suivants sont présentés par leur fraction pour la création d'une commission du conseil communal pour l'aménagement du territoire: pour LB, madame Van Cauwenberghe et madame Dewell, pour le cartel WEMMEL monsieur De Visscher, pour IC madame Sarels, et pour Vlaams Belang madame Van Baden (voix consultative). Monsieur Van Steenkiste introduit un amendement pour cette proposition, à savoir que la commission cesse d'exister lorsque le schéma de structure d'aménagement communal sera définitivement approuvé. Cet amendement est rejeté à 6 voix pour, 14 voix contre et 3 abstentions. La création et le règlement sont approuvés par 11 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions.
- Le schéma de structure d'aménagement communal est provisoirement fixé par 13 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions. Pendant 90 jours, le plan fera l'objet d'une enquête publique et des réunions d'information et de consultation seront organisées.

Décès de l'ancien secrétaire communal

Le 28 mai est décédé l'ancien secrétaire communal Joris Kockaert, pensionné depuis 1995 à l'issue d'une carrière de plus de 40 ans auprès de l'administration communale de Wemmel. Il est entré en service en 1951 en tant que clerc, a ensuite travaillé pendant un certain temps en tant que rédacteur – traducteur avant de devenir sous-chef de bureau et ensuite chef de service administratif. Depuis 1956, il combinait ses fonctions avec la profession complémentaire de bibliothécaire. En 1991, Kockaert devenait secrétaire d'administration et deux ans plus tard, secrétaire communal. Il exerça cette fonction jusqu'en 1995, au moment de sa pension.
L'administration communale présente ses sincères condoléances aux membres de sa famille et les remercie pour tout ce que M. Kockaert a apporté à la commune au fil de ces nombreuses années.

Séance du 1er avril 2010

Finances

- Les comptes de l'année 2009 de la fabrique d'église Saint-Servais sont approuvés par 18 voix pour et 2 voix contre.

Plan pluriannuel

- Le conseil approuve le plan pluriannuel du CPAS.

Magasins de nuit

- Le conseil met en œuvre un règlement pour l'exploitation des magasins de nuit et des bureaux privés de télécommunication sur le territoire de Wemmel. Le règlement fixe les heures de fermeture des deux établissements, impose une autorisation d'exploitation et détermine les éventuelles mesures pénales. Madame Van Baden (VB) remet également une pétition contre les magasins de nuit au bourgmestre.

Travaux publics

- Le conseil approuve le projet adapté du bureau d'étude nv Grontmij Clerckx pour les travaux routiers et des égouts dans la rue P. Remeker. Les travaux seront mis en adjudication dès que les subsides seront définitivement fixés par la Vlaamse Milieumaatschappij (VMM).
- L'offre de Sibelgas d'un montant de € 7.039,36 (à déduire du crédit IBE) pour l'extension de l'éclairage public sur le rond-point au niveau du n° 85 de la chaussée de Merchtem est approuvée.
- Pour ce qui concerne la rénovation du réseau de l'avenue Roi Albert I, la proposition de faire financier la partie rentable (€ 19.080,31 hors TVA) par TMVW et la partie non rentable (€ 81.310,52 – hors TVA) via l'Aanvullend Investeringsfonds (AIF, fond d'investissement complémentaire) est approuvée.
- La proposition de rénovation du réseau établie par l'IWVB pour l'avenue des Nerviens est également approuvée. La partie rentable se monte à € 25.332,81 hors TVA, à financer par TMVW, et la partie non rentable est de € 93.956,66 hors TVA, à financier via l'AIF.
- Une mission d'étude est prévue pour la réalisation d'un parking près du cimetière communal. Le coût de cette mission d'étude est estimé à € 10.000 hors TVA.
- Le conseil décide d'émettre également une mission d'étude pour la réalisation d'une zone Kiss&Drive entre Heideroosje et Doornroosje dans la rue L. Vanderzijpen. Le coût estimé de cette mission d'étude est de € 10.000 hors TVA.
- Le devis pour l'établissement du plan de gestion du paysage pour les paysages protégés autour de l'église Saint-Servais et du château et ses environs est approuvé.

Jobs étudiants

- Pendant l'été, 11 jobs étudiants seront proposés, à chaque fois 4 moniteurs et 1 administratif en juillet et en août, et un étudiant supplémentaire pour la bibliothèque au mois d'août.

Règlement scolaire

- Le règlement scolaire de l'école communale primaire néerlandophone est complété par une déclaration d'engagement des parents et une normalisation concernant les moyens de l'école. Madame Van der Straeten propose d'adapter le projet par l'amendement suivant: chapitre 20 §4, dernière phrase : le mot « exclusivement » à remplacer par « évidemment » et adapter le dernier paragraphe comme suit: «…… et les autres élèves allophones s'efforcent de …… offrir pour pratiquer la langue de l'école.» Le reste du paragraphe est supprimé. L'amendement est approuvé à 12 voix pour et 8 abstentions. Le texte adapté est approuvé à 12 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions. Le règlement scolaire ne fait pas l'objet d'un vote.

Fêtes

- Aucun consensus n'a été atteint au sein du collège pour les fêtes du 21 juillet, du 1er novembre et du 11 novembre. Le conseil décide de présenter ce point à la commission du conseil communal pour la culture à des fins d'étude, de discussion et de gestion.

Points supplémentaires évoqués par les conseillers communaux

- Proposition de résolution pour un nouveau pacte fiscal (par madame Moreau, LB). En raison de l'absence de madame Moreau, le président propose de reporter ce point.
- Une motion de soutien du conseil communal aux travailleurs du magasin Carrefour de Wemmel introduite par monsieur Noltincx (LB) est rejetée par 8 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.
- Une motion introduite par monsieur Noltincx contre la fusion des communes de Wemmel et Merchtem est rejetée par 8 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.

Editorial
Bonnes vacances !

La fin de l'année scolaire approche, espérons-le sous un soleil radieux. Toutes nos félicitations à tous les élèves et étudiants qui obtiendront de bons résultats scolaires et merci aux parents pour leur confiance en notre enseignement communal! Au nom du Collège, j'aimerais également remercier le personnel enseignant, pédagogique et d'entretien de nos écoles pour les efforts qu'ils ont fournis au cours de cette année scolaire écoulée.

Dans quelques semaines, nous y serons: les grandes vacances! Nombreux sont ceux ayant déjà des projets: un voyage culturel, la découverte d'une nouvelle région, une excursion d'un jour dans notre pays, le repos au soleil ou un calme séjour à la maison pour «arrêter le temps»… Les vacances, c'est oublier pendant quelques semaines le stress quotidien de notre vie trépidante, passer des moments de détente et se recharger les batteries.

La récente ouverture de notre nouveau parc à conteneurs et des idées comme «recyclage», «moins de déchets», «collecte sélective», «magasins de seconde main», et «prise de conscience de l'environnement» en général, me font également penser à la notion d'«économie d'énergie». Chacun d'entre nous a déjà entendu parler du réchauffement climatique, du traité de Kyoto, de l'effet de serre, etc. La commune de Wemmel fait également la chasse aux gaspillages: nouvelles fenêtres dans les écoles, extinction des lampes lorsque les bureaux sont inoccupés, études pour des panneaux solaires, imprimés écologiques, gestion écologique des jardins publics, etc.

Avant de partir en vacances, vous pouvez aussi apporter votre contribution à l'environnement: enlever la prise de votre téléviseur, ordinateur, vidéo (ne pas les mettre en mode veille), retirer les prises des appareils électriques, si possible couper l'eau,…

Pendant vos vacances, ne changez pas vos bonnes habitudes: n'utilisez pas plus d'eau (chaude) que nécessaire, descendez les volets pour économiser l'air conditionné, éteignez la lumière en quittant une pièce… Chaque personne, chaque famille peut contribuer à économiser notre précieuse énergie!

Bonnes vacances à toutes et à tous!

Christian Andries
Bourgmestre

Administration communale de Wemmel

Téléphone générale: 02/462.05.00

	Téléphone	Courriel
Maison communale		
Avenue Dr. H. Follet 28		
Accueil et information	Tél. 02/462.05.00	info@wemmel.be
Affaires internes	Tél. 02/462.05.40	affaires.internes@wemmel.be
Aménagement du territoire et Urbanisme	Tél. 02/462.05.50	urbanisme@wemmel.be
Loisirs et bien-être	Tél. 02/462.06.16	loisirs.bienetre@wemmel.be
Service ICT	Tél. 02/462.06.10	ict@wemmel.be
Service financier	Tél. 02/462.05.10	finances@wemmel.be
Centre administratif		
Rue J. Vanden Broeck 25		
Service population	Tél.02/462.05.70	population@wemmel.be
Services état civil	Tél. 02/462.05.78	etat.civil@wemmel.be
Service social	Tél. 02/462.06.63	service.social@wemmel.be
ALE	Tél. 02/462.06.65	ale@wemmel.be
Patrimoine - mobilité - sécurité	Tél. 02/462.05.80	patmob@wemmel.be
Service environnement	Tél. 02/462.05.60	milieu@wemmel.be
CPAS Wemmel		
Avenue De Limburg Stirum 116	Tél. 02/462.06.80	cpas@wemmel.be
Centre de services local		
Avenue Prince Baudouin 12	Tél. 02/462.06.60	
Crèche communale		
Avenue Prince Baudouin 14	Tél. 02/462.06.70	creche@wemmel.be
Ecole communale néerlandophone		
Ecole maternelle et primaire:		
Rue J. Vanden Broeck 29	Tél. 02/462.06.30	info@gbswemmel.be
Ecole communale francophone		
Ecole maternelle: Avenue P. Baudouin 15	Tél. 02/460.50.84	ecf@wemmel.be
Ecole primaire: Winkel 56	Tél. 02/462.06.40	
Académie communale de musique, langage et danse		
Avenue Dr. H. Follet 24	Tél. 02/462.06.50	academie@wemmel.be
Bibliothèque communale		
Avenue J. De Ridder 49	Tél. 02/462.06.20	bib@wemmel.be
Heures d'ouverture: lu 16-19h » ma 16-19h » me 13-19h » je fermé » ve 16-19h » sa 10-12h30 et 13-15h30		
Déchetterie		
Drève du Tennis 9	Tél. 02/460.36.71	
Heures d'ouverture: ma 14-19h » me 14-19h » je 14-19h » ve 14-19h » sa 10-17h » Fermé les lundis, dimanches et jours fériés		
Cimetière		
Rue G. Van Campenhout	Tél. 02/460.36.12	
Heures d'ouverture A partir du 1 avril de 8h à 18h, à partir du 1 novembre de 8h à 16h30		
asbl Wemmel-Sport		
Dijck 34 B	Tél + fax 02/460.75.15	wemmel.sport@wemmel.be
Bureau de police Wemmel		
Dries 77	Tél. 02/462.06.00	
Heures d'ouverture	Fax 02/462.06.09	
lu 14-16h » ma 12-14h » me12-20h » je sur rendez-vous » ve 14-16h		

Collège des bourgmestre et échevins

	GSM	e-mail
Bourgmestre Christian Andries	0478/21.31.49	chris.andries@wemmel.be
Marcel Van Langenhove	0479/94.21.00	marcel.vanlangenhove@wemmel.be
Bernard Carpriau	0479/94.21.03	bernard.carpriau@wemmel.be
Roger Mertens	0475/29.23.15	roger.mertens@wemmel.be
Herman Vander Voorde	0479/94.21.06	herman.vandervoorde@wemmel.be
Monique Van der Straeten	0479/94.21.07	monique.vanderstraeten@wemmel.be

Colophon | **Rédaction** C. Andries, échevin de l'Information, J. Dierinck, fonctionnaire d'information | **Mise en page** J. Dierinck | **Impression** Imprimerie IPM, Ganshoren | Wemmel Info tire à 7.000 | **Contact** **T** 02/462.06.15 **F** 02/462.06.19 **E** johan.dierinck@wemmel.be

POLICE ET SÉCURITÉ

Actions contre le joyriding

Des actions spectaculaires ont été organisées par la police de la zone AMOW au pont de l'Avenue De Limburg Stirum, sur la Place Cdt. De Block et à la maison communale. Nos agents ont bénéficié de l'aide des membres du GIS (Gespecialiseerde Interventie/Intervention Spécialisée). L'objectif était de faire passer un message clair aux dangereux joyriders qui, le samedi, accompagnent les cortèges nuptiaux vers la maison communale. Nombre de PV ont été rédigés pour infractions et absence de documents de bord.

Prévention contre les effractions

Avant de partir en vacances, surfez sur www.besafe.be pour obtenir de plus amples informations concernant la prévention contre les effractions. Ou prenez contact avec le commissaire Koen Luppens de la cellule Prévention de la police locale au 02/456.08.81 ou par e-mail à koen.luppens@amow.vera.be. Bonnes vacances !

BIBLIOTHÈQUE

Actualités de la bibliothèque

Les nouveaux titres de romans, livres informatifs, bandes dessinées ou films – tant pour enfants que pour adultes – sont faciles à trouver en ligne par le biais d'aperçus. Surfez pour ce faire sur notre catalogue http://bib.wemmel.be et ouvrez l'onglet Nouveautés dans la bibliothèque.
Si vous désirez plutôt recevoir les informations sur ces nouvelles acquisitions par e-mail, envoyez un e-mail à bib@wemmel.be en indiquant «nouvelles acquisitions bibliothèque» en titre.
A titre de service supplémentaire, nous vous avons déjà sélectionné quelques nouvelles acquisitions et en avons fait la critique grâce à la bienveillante collaboration de M. De Vleminck. Un compte rendu des livres suivants est disponible dans la bibliothèque :

- *Madeline Vionnet, ma mère et moi* de Madelaine Chapsal, édition Michel Lafon
- *Mon Chèque* de Jean-Claude Carrière, édition Plon

Bonne lecture !

Notre adresse e-mail : bib@wemmel.be
Notre numéro de téléphone : 02/462.06.23

AFFAIRES CIVILES

Jubilés

50 ans de mariage

Date de mariage	Nom
06/04/1960	Telerman Michel - Toppet Nicole
23/04/1960	De Craecker Orphie - Sergoynne Simonne
25/04/1960	Goddeau André - Vanden Eede Jeanine

60 ans de mariage

Date de mariage	Nom
15/04/1950	Criau Jozef - Merens Yvonne

Mariages

Date de mariage	Nom
03/04/2010	Cocle Roger - Hermoye Aurélie
03/04/2010	El Bouazzati Mohamed - Benhaddou Fatiha
09/04/2010	Bonte Ignace - Baeyens Katleen
10/04/2010	Martinez Vigara Jorge - Baily Delphine
16/04/2010	Serkeyn Adrien - Coemans Marie-Jeanne
16/04/2010	Valkenier Johnny - Schikorr Yolande
23/04/2010	Schippers Michel - Grace Shirley
24/04/2010	De Bont Dany - De Moura Sousa Ana
24/04/2010	Fares Morad - Harram Soumaya
08/05/2010	Diaz Mendoza Moises - Vanhaeren Sofie
15/05/2010	Wasowski Pierre - Janssens Julie

CULTURE

Fête du 21 juillet à Wemmel

A l'occasion de la Fête nationale, le Collège des Bourgmestre et Echevins invite la population le 21 juillet à 11h00 sur l'esplanade de la maison communale / château, Avenue Dr. H. Follet, où une couronne de fleurs sera déposée devant le monument d'Ianchelevici «La Mère et l'Enfant». Après avoir écouté la Brabançonne et le discours du Bourgmestre, vous serez conviés à une réception dans la maison communale.

Wemmel-Faymonville: liens amicaux (1945-2010) renforcés par de la pierre!

Les liens amicaux qui unissent Wemmel et Faymonville (voir *Wemmel Info* numéro 30) ont récemment été renforcés par la pose sur le square éponyme de quelques pierres des carrières de Faymonville, cadeau du Syndicat d'Initiative à notre commune. Une plaque commémorative «En remerciement aux habitants de Wemmel 1940-45» sera posée sur l'une des pierres.

Exposition

Congo, 50 ans d'indépendance

En raison du soutien logistique communal requis pour l'organisation des élections du 13 juin, l'exposition sur le Congo prévue dans la bibliothèque communale sera reportée en septembre. L'excursion vers le Musée d'Afrique centrale de Tervuren, la conférence donnée par le Bourgmestre, la projection du film Mobutu et la causerie du journaliste Walter Zinzen sont maintenues. Le Service Culture vous présente ses excuses pour ces désagréments non prévus.

Art: qui connaît Alexandre, le céramiste Art déco?

Selon différents collectionneurs et antiquaires de vases Art déco (notamment Elvis Pompilio, chapelier belge mondialement célèbre), cet artiste (parfois connu sous le nom de Genfanstein et d'origine russe) aurait vécu et travaillé à Wemmel aux environs des années 1948-1960. Nous sommes à la recherche d'informations sur ce céramiste.
Si vous vous souvenez de l'endroit où Alexandre avait son atelier ou si vous disposez de plus amples informations, veuillez contacter Chris Andries au numéro 02/460.55.99 ou au 0478/213149.

Wemmelois en point de mire

Pierre Draps, volontaire à la Croix Rouge depuis 55 ans

La section Wemmel de la Croix Rouge a été créée en 1940 sous le nom «Défense aérienne passive», et ensuite «Protection des citoyens» et encore «Protection civile». Les exercices étaient organisés dans l'école communale pour garçons, située en face de l'imprimerie Draps, à côté de l'auberge «Het Glazen Huis». Parmi les anciens membres, on retrouvait notamment le Commandant De Block, qui périt à la guerre, et Jacques Waefelaer, ancien président du CPAS. Le Wemmelois Pierre Draps (° 1931) était déjà membre de la section à 15 ans.

Tournois de football, courses de kermesses, jumpings, inondations à Londerzeel… tout ce pour quoi une première aide peut être invoquée. Pierre en a parcouru des kilomètres avec son «ambulance», notamment pour transporter un patient qui avait la gangrène dans la jambe et dont l'odeur était insupportable, pour aller chercher des corps carbonisés à la sortie de l'hôpital militaire, porter et transporter un patient violent souffrant de troubles mentaux ou une femme de taille (1,90m pour 130 kilos), pour aller chercher des réfugiés du Congo à Melsbroek, pour aider à éteindre l'incendie du café «De Nachtegaal»… En mars 1983, Pierre Draps sauva même la vie du directeur de bureau de l'agence située à proximité dont la gorge avait été tranchée par deux bandits de Meise !

Pierre est également le champion des brevets: ambulancier, premiers soins, assistant de cours, instructeur moniteur, brevet CPR… En tant qu'ancien président de la Croix Rouge de Wemmel et sa région, Pierre a toujours pu compter sur la commune car les locaux de la Croix Rouge se trouvent encore à l'heure actuelle dans des bâtiments communaux.

L'histoire de Pierre Draps à la Croix Rouge se trouve dans la section «Wemmel» de la bibliothèque publique communale.

Elections et sens civique: les enseignants de l'école communale francophone montrent l'exemple!

La direction et les enseignants de l'école communale francophone souhaitent remercier le Collège des Bourgmestre et Echevins pour leur bonne administration et se sont portés volontaires pour être président ou suppléant d'un bureau de vote wemmelois. Lors de la mise sous presse de ce numéro, une quinzaine de membres du personnel avaient émis le souhait d'être président ou suppléant. Le Collège désire également remercier tous les autres Wemmelois qui se sont portés volontaires pour revêtir ces fonctions le 13 juin. Bravo pour ce bel exemple de civisme!

Personnel

La structure organisationnelle de la commune

Dans le *Wemmel Info* de mars, nous vous exposions déjà que les structures communales avaient été redessinées, une impulsion étant ainsi donnée à un fonctionnement plus efficace de l'organisation communale.

Niveau intermédiaire

Jusqu'il y a peu, l'administration communale était une structure organisationnelle horizontale plane. Ce qui signifie que nombre de personnes rapportaient directement au secrétaire communal (chef de l'administration). En pratique, il s'est avéré que cette structure n'était plus viable et qu'un niveau intermédiaire devait être créé.

Départements

Dans la nouvelle structure, les services ont été regroupés en larges départements apparentés et une nette distinction a été établie entre les services du personnel et les services de ligne, dans le but d'atteindre un réaménagement logique et pratique des services et une délimitation claire des missions et structures.

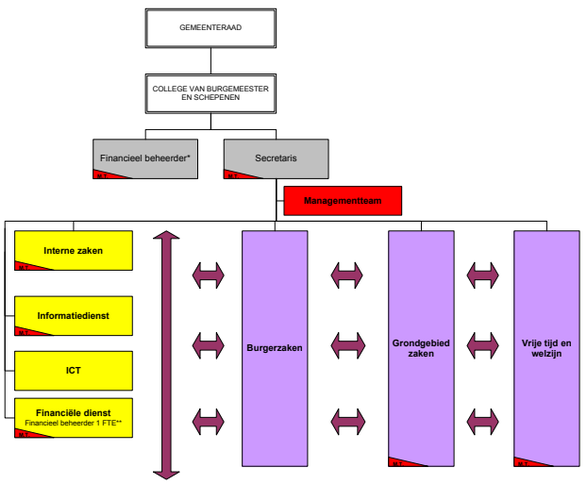

La nouvelle organisation se compose des départements suivants :

- affaires civiles
- affaires du territoire
- loisirs et bien-être
- affaires internes
- service information
- ICT
- service financier

Services du personnel

Les services du personnel sont des services internes qui soutiennent l'organisation communale interne. Ils entrent en principe peu en contact avec le citoyen et d'autres «clients» externes. Les services du personnel soutiennent tous les services de la commune.
Les services du personnel se composent des services suivants dans la nouvelle structure: Affaires internes (secrétariat – service du personnel – service juridique – économat – cuisine), service information, ICT et service finances (enseignement - impôts - comptabilité).

Services de ligne

Les services de ligne sont orientés externe. Ils relèvent du secrétaire communal. Les services de ligne sont au service du citoyen. Ils se chargent des tâches de base de la commune.
On retrouve trois services de ligne: affaires civiles, affaires du territoire (environnement – aménagement du territoire – patrimoine – mobilité – sécurité) et loisirs et bien-être (culture – accueil de l'enfance – jeunesse – enseignement – bibliothèque).

Collaboration

L'ancien service social communal sera transféré à partir du premier mai au CPAS, dans la Maison sociale. La commune et le CPAS désirent en effet, par le biais d'un regroupement de certaines tâches «sociales», atteindre une harmonisation et une collaboration plus profondes, de sorte que le travail effectué soit plus efficace et plus personnalisé.
Bien que la structure organisationnelle soit une structure fonctionnelle où les domaines de politique constituent une délimitation claire des missions fonctionnelles de la commune, une attention continue doit être accordée à une approche orientée projet. Dans le fonctionnement de l'organisation, on tendra de plus en plus vers une approche orientée projet.

Sport

Journée sportive des seniors

Le lundi 17 mai, une cinquantaine de personnes de plus de 50 ans ont participé à la journée sportive des seniors organisée dans le hall sportif communal de Wemmel. Une offre variée d'activités sportives adéquates était au programme du jour. Certains ont par exemple pu se dégourdir les jambes de manière calme et détendue en participant à une promenade ou en jouant à la pétanque. Les amateurs de sports nationaux ont également été mis à l'honneur. Les participants se sont laissés emporter pendant l'initiation à la salsa et se sont particulièrement bien amusés lors du «yoga du sourire».
Walter Van Steenkiste, président de l'asbl Wemmel-Sport et coorganisateur de l'événement, est satisfait : «C'est la deuxième fois que cet événement est organisé, l'an dernier par la Région, et cette année par le conseil sportif wemmelois, et nous avons accueilli un nombre nettement plus élevé de participants. Espérons que les participants parleront en bien de leur bonne expérience de ces deux premières éditions et que le nombre de seniors participant soit encore plus élevé l'an prochain.»

Classes moyennes

Nouvelles règles pour les magasins de nuit

Le premier avril, le conseil communal a adopté un nouveau règlement établissant certaines règles pour l'exploitation des magasins de nuit et des bureaux privés pour les télécommunications (ou «phoneshops») sur le territoire de la commune. L'administration communale s'inquiète en effet des nuisances que des commerces de type peuvent engendrer, comme des nuisances sonores et des troubles à l'ordre public. Des nuisances qui affectent non seulement la qualité de vie de la commune, mais qui requièrent également un effort supplémentaire des services de police et des services communaux. Le règlement s'applique à tous les établissement nouveaux et existants dans la commune.

Heure de fermeture

Le nouveau règlement impose avant tout des heures de fermeture pour les magasins de nuit et les phoneshops. Les magasins de nuit doivent être fermés entre 01h00 et 18h00. Les phoneshops doivent être fermés entre 20h00 et 07h00 du matin. Les consommateurs présents au moment de la fermeture peuvent être servis. Ils doivent toutefois quitter l'unité d'établissement au plus tard quinze minutes après l'heure de fermeture.

Permis

Les propriétaires de magasins de nuit et de phoneshops doivent demander un permis d'exploitation auprès du Bourgmestre. Ce permis ne peut être délivré qu'à l'issue d'une enquête administrative comportant les éléments suivants :

1. Une enquête de sécurité incendie: l'établissement répond-il aux normes minimales en termes de prévention des incendies ?
2. Une enquête financière: toutes les factures communales et avertissements-extraits de rôle exigibles, de quelque nature soient-ils, ayant trait à l'unité d'établissement et à l'exploitant ont-ils été payés ?
3. Une enquête d'urbanisme: l'établissement dispose-t-il des permis d'urbanisme requis et est-il conforme aux prescriptions urbanistiques en vigueur ?
4. Une enquête relative aux formalités d'établissement: l'entrepreneur dispose-t-il des formalités d'établissement ou de toute autre autorisation prescrite par la loi ?

Le permis d'exploitation est délivré pour une période de maximum 3 ans. Au plus tard 6 mois avant l'expiration du délai susmentionné, l'exploitant doit introduire une demande de renouvellement de son permis d'exploitation auprès du Bourgmestre. Si l'exploitant néglige de le faire, le permis arrivera à échéance. Le permis d'exploitation doit toujours être présenté lors de contrôles.

Fermeture

Le règlement octroie au Bourgmestre la compétence d'ordonner la fermeture de magasins de nuit ou de phoneshops qui enfreignent le règlement. Des amendes administratives de maximum 250 € ou une suspension ou un retrait du permis délivré par la commune constituent d'autres dispositions.

BERNARD CARPRIAU
Finances · Patrimoine · Gestion des eaux · Travaux publics · Réseaux d'utilité publique · Enseignement francophone

ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE

Journée olympique à l'école francophone

Vendredi 7 mai. Il fait gris et froid mais la chaleur est dans le cœur de tous les élèves qui s'apprêtent à vivre une journée olympique hors du commun. Récit d'une aventure qui restera gravée dans les mémoires.

10h30: Rassemblement des classes qui portent chacune les couleurs d'un pays différent. Sur l'hymne national de leur pays, nos athlètes défilent et vont se placer autour du pré. Les drapeaux flottent au vent lorsque des représentants de chaque nation courent avec la flamme olympique. S'en suit alors une chorégraphie permettant de reformer les cinq anneaux olympiques. La flamme est plantée, l'ouverture des jeux, proclamée.
Monsieur le Bourgmestre Chris Andries et Monsieur Carpriau se sont déplacés pour venir encourager nos équipes.

11h15: Nos sportifs se dirigent vers leurs activités. Tout au long des heures qui suivent, ils seront amenés à faire preuve de dextérité, de souplesse et d'endurance en s'essayant à différentes disciplines telles que le lancer du poids et du javelot; des sauts en longueur et en hauteur, un cross et un sprint.

13h00: Les ventres crient famine et nos athlètes prennent un repas bien mérité pendant que leurs enseignants comptent et recomptent les points.

14h00: Le moment tant attendu… La proclamation des résultats et la remise des médailles. Tour à tour, les lauréats défilent sur le podium sous les acclamations des autres sportifs.
Et si tout le monde n'a pu être récompensé, cela n'enlève rien au mérite de tous nos élèves qui se sont vraiment donnés sans compter. Une fois encore: un très grand bravo à tous !

Les jeux Olympiques font partie de notre grand projet sur l'amitié… En plus des performances sportives, fair-play et travail d'équipe ont été au centre des différentes activités proposées.
Les nations et pays représentés ont fait l'objet d'exploitations multiples au sein des classes. Nos classes de cinquième ont eu pour l'occasion, l'honneur de rencontrer notre Bourgmestre, Mr Andries, qui est venu leur parler de la Thaïlande.
Cette journée fut un tel succès que, sur demande unanime des enfants et des enseignants, cette dernière sera réexploitée en présence des parents et amis lors de notre fête scolaire de fin d'année, le dimanche 27 juin prochain…

TRAVAUX PUBLICS

Travaux d'asphaltage terminés

Au cours des mois d'avril et mai, différentes rues de la commune de Wemmel ont été réasphaltées. Le Conseil communal avait à cet effet approuvé à la fin de l'année dernière un marché pour un montant total d'environ € 140.000,00 (hors TVA). Seize rues dont le revêtement était en mauvais état ont toutes fait l'objet d'un fraisage et ont été recouvertes d'une nouvelle couche d'asphalte de 4 cm. Le marché a également été étendu à quelques rues qui avaient particulièrement souffert du rude hiver. Ailleurs, le revêtement de la route a été localement réasphalté dans le cadre du contrat de maintenance en cours. C'est à pas moins de 54 endroits de Wemmel que des trous dans le revêtement ont été rebouchés.

Quiz
Ces photos vous illustrent les rues réasphaltées. Les reconnaissez-vous toutes ? Faites le test !

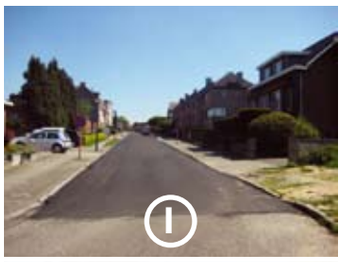

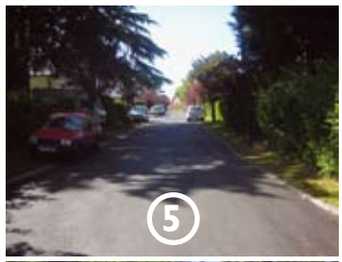

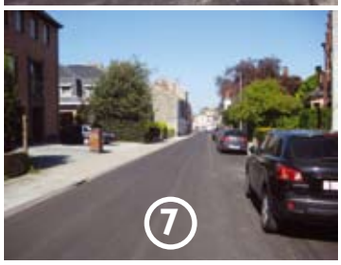

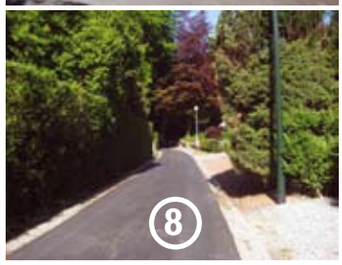

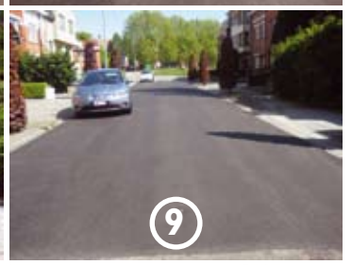

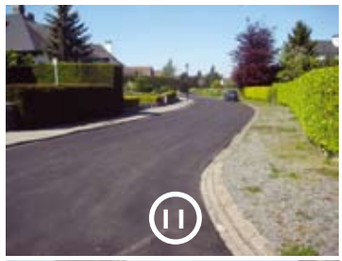

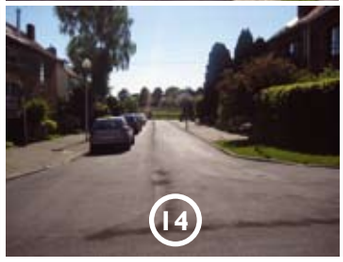

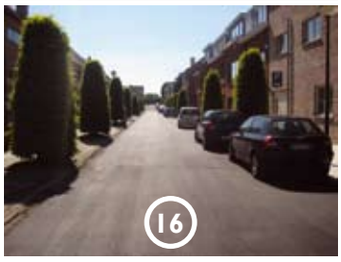

1. ..... 9. .....
2. ..... 10. .....
3. ..... 11. .....
4. ..... 12. .....
5. ..... 13. .....
6. ..... 14. .....
7. ..... 15. .....
8. ..... 16. .....

Légende: 1. Avenue Reine Elizabeth 2. Avenue du Parc 3. Winkel 4. Rue du Presbytère 5. Avenue des Prunelliers 6. Val Brabançon 7. Chaussée de Bruxelles 8. Drève des Peupliers 9. Avenue des Béatitudes 10. Avenue des Etangs 11. Avenue Cpn. R. Wouters 12. Avenue des Platanes 13. Dijck 14. Avenue F. Benoit 15. Avenue A. De Boeck 16. Rue P. Lauwers

MOBILITÉ

Kaasmarkt

Depuis fin avril, la route régionale fort fréquentée du centre de Wemmel à hauteur du Kaasmarkt est à nouveau ouverte à la circulation. La réalisation de ces travaux ne fut guère aisée sur le plan technique. En effet, à certains endroits, une canalisation a dû être placée à une profondeur de 7 mètres. Et en raison de la mauvaise qualité du sous-sol, une grande partie de la canalisation a dû être renforcée par des poteaux en béton.

La rudesse de l'hiver a eu comme conséquence d'entraîner un retard dans les travaux par rapport au planning initial. C'est notamment le gel qui a endommagé la route de déviation (Rue du Presbytère et Avenue Dr. H. Follet). Une réparation provisoire pendant les travaux aux Kaasmarkt s'avéra plus que nécessaire, mais heureusement, la rue est à présent entièrement réaménagée.

De Wemmel à l'aéroport et vice-versa en toute sécurité

Au cours de ces dernières années, De Lijn a mis en place différentes lignes directes de bus depuis / en direction de la zone de l'aéroport. Grâce à la ligne 820 Dilbeek – Zaventem, vous pouvez, à partir de Wemmel, prendre le bus vers la région de l'aéroport et les zones d'entreprises environnantes. Voici donc une alternative idéale aux déplacements quotidiens domicile / lieu de travail en voiture! Quoi de mieux que de prendre le bus à l'un des arrêts de son quartier et d'arriver détendu sur son lieu de travail.
Quant aux personnes désirant se rendre à l'aéroport, munis de bagage à main léger, ils peuvent parfaitement utiliser ces lignes de bus pour se rendre à Zaventem ou inversement. Finis les frais de taxi ou de stationnement. Plus besoin de déranger amis ou famille pour aller à l'aéroport.

Liaison directe

Voici la fréquence de la ligne qui relie Wemmel à la région de l'aéroport:

Ligne	Direction	Fréquence	
820 Dilbeek Jette, UZ-Brussel Vilvoorde Cargo Zaventem	Zaventem	Heures de pointe	15' *
		Heures creuses	30'
		samedi	30' *
		dimanche	60' *
	Dilbeek	Heures de pointe	15' *
		Heures creuses	30'
		samedi	30' *
		dimanche	60' *

* Fréquence valable sur un trajet limité

Horaire adapté

L'horaire tente de s'adapter au mieux aux horaires de travail des entreprises de la région de l'aéroport. Cette ligne commence à rouler tôt le matin pour terminer tard le soir et roule également les week-ends.

Attention ! Le tableau ci-dessus indique des fréquences approximatives, pour obtenir un horaire détaillé il faut consulter le dépliant De Lijn.

Nombre de pôles d'attraction

En plus d'une bonne liaison avec Zaventem, cette ligne dessert également d'autres pôles d'attractivité dans votre région. La ligne 820 s'arrête notamment aux gares de Dilbeek et de Vilvorde. De plus, grâce à cette ligne, l'UZ Brussel et le centre de Zellik sont facilement accessibles en bus. Elle dessert également à Vilvorde «Living Tomorrow», l'Hôpital militaire, le complexe sportif et les bâtiments de VTM.

Plus d'infos

Vous trouverez de plus amples renseignements sur chacune des 13 lignes de bus de jour comme de nuit, un horaire adapté, un plan du réseau, ainsi que bien d'autres informations sur le site www.delijn.be/start ou via le numéro d'information 070/220 200 (€ 0,30/min.).

Arrêt de bus Zijp - Ecole hôtelière

L'arrêt de bus situé à proximité de l'entrée de l'école du Campus Wemmel est utilisé par de nombreux élèves de l'école. Mais souvent, ces élèves qui attendent le bus encombrent la piste cyclable, ce qui est dangereux pour eux mais aussi pour les cyclistes qui doivent se déporter sur la route.
Le Collège des Bourgmestre et Echevins a donc décidé, en concertation avec l'école, de réaménager l'arrêt de bus en donnant la priorité à la sécurité de chacun. Ce nouvel arrêt devrait être terminé pour septembre 2010.

Stationnement dans l'ancien parc à conteneurs pendant les travaux

En raison des travaux de l'Avenue Roi Albert I et l'Avenue des Nerviens, il est devenu difficile de trouver une place de parking dans ce quartier. Afin de maintenir un nombre suffisant de places de parking pendant les travaux, l'ancien parc à conteneurs de l'Avenue de Limburg Stirum a été transformé en parking.
Ce parking temporaire ne pourra cependant être utilisé que par les personnes en possession d'une «carte d'habitant». Tous les habitants concernés par les travaux ont reçu une carte «riverain» dans leur boîte aux lettres (1 par ménage).

Le Tour de France passe par Wemmel

Le dimanche 4 juillet, les coureurs du Tour de France passeront par Wemmel, même si ce n'est que sur une très courte distance. Provenant de la Nieuwe Laan à Meise, la caravane du tour passera sur le Drijpikkel à Wemmel avant de poursuivre sur l'avenue de Bouchout à Grimbergen en direction du Heysel. Après un circuit autour de l'Atomium, les coureurs atteindront l'Avenue Houba De Strooper probablement vers 17h30.
Cet événement entrainera des modifications au niveau de la circulation. La Zijp sera entièrement fermée à la circulation durant l'après-midi, et ce pour une durée de 4 heures.
L'avenue de Limburg Stirum sera interdite à la circulation à hauteur du pont passant sur le Ring. Un trafic dense et des problèmes de circulation sont donc à prévoir.

HERMAN VANDER VOORDE
Aménagement du territoire et Logement · Jeunesse · Environnement · Aide au développement

ENVIRONNEMENT

Anciens sacs et/ou cartes de déchets de construction? Rapportez-les jusqu'au 15/09

Alors qu'auparavant, il fallait payer pour apporter des déchets de construction au parc à conteneurs, ce n'est plus le cas dans le nouveau parc à conteneurs. Les cartes de déchets de construction ou les encore plus anciens sacs de déchets de construction ne vous sont donc plus utiles.
Vous pouvez les rapporter au service environnement jusqu'au 15 septembre 2010 inclus où leur valeur sera ajoutée au crédit lié à votre carte d'identité. Le montant que vous pouvez récupérer en rapportant les cartes de déchets de construction ou les sacs de déchets de construction est valable jusqu'au 31/12/2010.
Le service environnement se trouve Rue J. Vanden Broeck 25, au premier étage. Il est ouvert de 8h30 à 11h30 et également le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Déchets sauvages: dans le sac-poubelle et nulle part ailleurs !

Les déchets sauvages sont les petits déchets que certains d'entre nous n'hésitent pas à jeter par terre: mégots de cigarette, chewing-gum, restes de nourriture, cannettes, bouteilles en plastique, tickets, sachets en papier, etc. Toutefois, personne n'apprécie arpenter une rue ou un parc encrassé. Les déchets sauvages omniprésents irritent nombre de personnes. Ramasser les déchets sauvages coûte également de l'argent (et demande du personnel!). Mais en y prêtant attention, ce problème pourra certainement être résolu.

Les déchets ne sont pas toujours «sauvages». Parfois, nous les perdons de manière involontaire: en allant déposer des déchets au parc à conteneurs à l'aide d'une remorque ouverte, des choses peuvent tomber. Les sacs-poubelles placés sur le trottoir trop longtemps à l'avance sont alléchants pour les chats ou autres animaux affamés. Parfois, la poubelle est trop éloignée, difficilement reconnaissable, bien camouflée ou vraiment sale. Parfois, l'environnement paraît négligé, ce qui fait que les gens ont davantage tendance à y jeter des papiers de bonbon au sol.

Quelques conseils

- ✔ Lorsque vous vous rendez au parc à conteneurs, veillez à ce que tout soit bien fixé dans la remorque.
- ✔ Ne sortez pas les sacs-poubelles trop tôt pour la collecte.
- ✔ Après avoir utilisé la bulle à verre, emportez votre sac en plastique ou la boîte en carton.
- ✔ Dans la voiture, emportez une petite poubelle ou un petit sac. Ne videz pas le cendrier de la voiture sur la rue.
- ✔ Si vous allez vous promener avec votre chien, n'oubliez pas votre sac ramasse-crottes.
- ✔ Localisez une poubelle dans votre quartier.
- ✔ Vous avez acheté une glace, une boisson ou une viennoiserie en rue? Vous trouverez certainement des poubelles non loin du magasin.
- ✔ Une promenade prévue dans la nature? Emportez alors une bouteille au capuchon à vis, un sachet de biscuits ou des fruits. La bouteille vide ne coulera pas et le trognon de votre pomme sera bien emballé dans votre sac.
- ✔ N'acceptez pas de dépliants ou tracts qui ne vous intéressent pas.

Bon à savoir: la durée de vie d'une peau de banane est de un à trois ans, celle d'une bouteille en plastique de cinq à dix ans et celle d'une cannette de 50 ans. Un morceau de chewing-gum ? 20 à 25 ans…

Vandalisme: une problématique complexe

Les traces de vandalisme sont omniprésentes. La lutte contre la destruction volontaire de choses n'est guère aisée. Tout d'abord, parce qu'il existe plusieurs formes de vandalisme. Trouver la meilleure manière de mettre un terme au vandalisme n'est pas non plus évident.

L'auteur

Dans le cas du vandalisme, on ne peut affirmer que les auteurs sont issus d'un certain milieu social. Les faits sont causés par des jeunes issus de toutes les couches de la population.
Chez les plus jeunes auteurs (10-12 ans), on parle de «vandalisme de jeu». Les faits ne sont pas vraiment commis intentionnellement, mais découlent d'un jeu qui a dérapé.
Chez les auteurs âgés entre 12 et 16 ans, on parle de «vandalisme de prestige». Ils veulent montrer de quoi ils sont capables. Ou ils le font par pur ennui.
Chez les jeunes de plus de 16 ans, le vandalisme est plutôt dû à une frustration. Par exemple car, selon eux, leur situation est sans issue («Je ne vais jamais y arriver, qu'est-ce que ça peut bien faire?»).

Poubelle endommagée. La trentième depuis le 26 mars (prix: 5.500 euros pour 30 pièces)

Les conséquences

Les dommages ne sont pas toujours pécuniaires. C'est le cas lorsqu'il s'agit par exemple d'un bac de fleurs écrasé ou d'une vitre brisée. Mais que penser lorsqu'un club, un local de scouts ou du Patro joliment aménagé fait l'objet de vandalisme ? Que penser du temps et de l'enthousiasme perdus ? Souvent, ce sont découragement voire agressivité qui en découlent.
Le vandalisme peut également mettre la sécurité des habitants wemmelois en péril et même impliquer que les personnes aient peur et n'osent plus se rendre à certains endroits. Ce sont surtout les personnes plus âgées qui en sont victimes.

Que faire ?

Une chose est sûre: seul, il vous est impossible d'attaquer l'origine du vandalisme dans votre quartier. Vous avez besoin du soutien d'autres personnes.
Le vandalisme dû à l'ennui peut notamment être résolu grâce à l'implication d'associations de jeunesse, sportives et de quartier. Elles peuvent organiser des événements «plus sympa» que la destruction d'un arrêt de bus. Nous y travaillons, mais chacun doit le faire.
Que les choses soient claires: pour lutter contre le vandalisme, il faudra collaborer avec des organisations et institutions diverses.

La police

Il est donc crucial que les bonnes personnes et organisations soient impliquées dans l'approche du vandalisme. Nous comptons ici également sur la police locale. Lorsque vous attirez l'attention de la police et des gardiens de parc sur les problèmes de votre quartier, ils veilleront à ce que les organisations pouvant faire quelque chose aux causes profondes du vandalisme se réunissent.
Pensez par exemple à la réunion d'administrations scolaires, de la commune, des associations de quartier, des travailleurs sociaux, des clubs sportifs, et de la police évidemment. L'objectif étant d'ensuite répertorier les problèmes et de trouver des solutions. Il peut par exemple être décidé d'organiser davantage de choses pour les jeunes, de les informer des conséquences du vandalisme ou de les encadrer dans la mise en place d'un logement propre. Il est plus facile d'établir des conventions et de répartir des tâches dans un lien d'organisation.

Résumé

Si vous constatez du vandalisme dans votre quartier, n'allez rien aggraver en agissant seul. Vous n'arriverez à rien de cette manière. N'essayez pas non plus d'entamer une lutte personnelle contre le vandalisme. C'est trop compliqué pour ce problème social. Impliquez avant tout la commune et la police. Elles mobiliseront les bonnes personnes et instances.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Exemption de l'obligation de déclaration et de permis pour les petites constructions

Sur proposition du Ministre flamand Philippe Muyters, le gouvernement flamand s'est prononcé en faveur de l'approbation provisoire des arrêtés d'exécution concernant l'introduction d'une catégorie de travaux de construction soumis à l'obligation de déclaration. L'arrêté doit à présent passer devant le Conseil d'Etat pour avis et peut donc encore entrer en vigueur avant l'été.

Le Ministre Muyters a en même temps décidé d'une importante modification de l'arrêté d'exemption. Après approbation définitive, toutes les annexes isolées d'une superficie (commune) maximale de 40 m² seront exemptes de déclaration ou de permis. Celui qui voudra désormais construire un abri de jardin, un abri-garage, une piscine n'aura plus de paperasserie. Il va de soi que les conditions déjà existantes (hauteur maximale, distance par rapport à la limite de parcelle, règles PPA) doivent être respectées. La commune demeure le point de contact logique pour l'obtention d'informations concernant les conditions d'application au niveau local. Le Ministre Muyters: «Avec cette modification de l'arrêté d'exemption, je réponds à la demande de toute personne désirant construire un abri de jardin ou une autre construction limitée dans son jardin. Pourquoi devrions-nous continuer à importuner ces personnes en les obligeant d'introduire des demandes de permis ou de déclarer de telles constructions alors que les choses peuvent être si simples?»

Celui qui veut procéder à une extension limitée de son habitation en y ajoutant un garage, une petite véranda, peut le faire après l'avoir déclaré à la commune. Il en va de même pour les rénovations constructives aux façades et les rénovations internes aux habitations. Avec l'arrêté, la même logique de déclaration est rendue possible dans les zones industrielles. Moyennant certaines conditions (notamment hauteur maximale, distance par rapport à la limite de parcelle, permis d'environnement), l'obligation de permis sera également remplacée par une obligation de déclaration. Pour éviter tout dommage éventuel aux zones sensibles, l'instrument de déclaration ne s'appliquera pas aux zones naturelles.

Accueil des enfants

Garderie scolaire: test d'un système d'enregistrement et de facturation automatisé

Au cours de ces derniers mois, différents systèmes ont été examinés afin de simplifier l'inscription et l'enregistrement des enfants dans les structures d'accueil communales. Voici notamment les objectifs d'un système automatisé de ce type :

- rendre la procédure d'inscription plus conviviale pour les parents ;
- améliorer la communication avec les parents ;
- accroître la sécurité de l'accueil ;
- simplifier l'administration de la garderie scolaire et de l'accueil pendant les vacances.

Pendant la période s'étalant du mois de mai au mois d'août, le système «I-school» sera testé dans l'école primaire communale néerlandophone. Un groupe de test a été constitué à cet effet, composé d'enfants de différents âges faisant appel aux structures d'accueil communales à différents moments. Pendant la période de test, l'enregistrement de ces enfants devra s'effectuer par le biais d'un système de scanner. De plus, pendant la période de test, les parents concernés pourront utiliser le programme «I-School» aux fins suivantes :

- inscrire l'enfant en ligne pour l'accueil ;
- mieux suivre les inscriptions aux différents moments d'accueil ;
- consulter les factures pour l'accueil et en demander les détails ;
- suivre le paiement.

Comment fonctionne le système «I-school» ?

1. Les moments d'accueil sans préinscription (matin, midi, soir, mercredi après-midi).

Les enfants s'enregistrent :

- Chaque matin en entrant dans l'école (par le biais de l'appareil d'enregistrement au «Doornroosje»).
- Chaque soir en quittant l'école (les tout petits par le biais de l'appareil d'enregistrement au «Doornroosje», les enfants de l'école primaire par le biais de l'appareil d'enregistrement dans l'aire de jeu couverte)

Les tout petits s'enregistrent par le biais d'un badge personnel muni d'une photo. Ce badge reste toujours dans l'accueil. Les enfants de l'école primaire s'enregistrent par le biais d'un scanner d'empreintes digitales.

2. Les moments d'accueil avec préinscription (jours non scolaires, jours de vacances)

Les préinscriptions ne se feront plus par le biais du formulaire électronique disponible sur le site web communal, mais par le biais du programme «I-School».
Il a été demandé aux parents du groupe de test d'utiliser le programme «I-School» et non plus le formulaire électronique sur le site web communal. Les jours non scolaires et les jours de vacances, les enfants doivent, à leur arrivée et à leur départ de l'accueil, cependant s'enregistrer à l'aide de leur badge ou du scanner d'empreintes digitales afin que le nombre exact d'enfants présents soit connu.

A l'issue de la phase de test…

Si le déroulement du test a une issue positive, le système sera mis en place à partir de l'année scolaire 2010-2011 dans l'entièreté des structures d'accueil communales. Compte tenu de l'ampleur du travail préparatoire, l'introduction dans les différentes écoles s'effectuera par phases.

Pour terminer…

Lors de la rédaction de cet article, la phase de test n'en était qu'à son troisième jour. Mais, le déroulement est exemplaire. Tous les parents concernés s'étaient particulièrement bien préparés à ce projet: le mode d'emploi a été lu de manière approfondie et les enfants ont été bien informés et préparés. En d'autres termes, tous étaient curieux et attendaient avec impatience ce nouveau système d'enregistrement et de facturation. Nous remercions donc également toutes les personnes concernées ayant collaboré activement à la phase de test de ce projet pilote : les enfants, les parents, les accompagnateurs, l'équipe scolaire et le personnel communal qui mènent ce projet et en assurent le succès.
Nous sommes confiants et vous reparlerons certainement de cette nouvelle initiative au cours des prochains mois!

Académie communale

Académie cherche talent du jazz!

Le 24 avril, le département «Jazz et musique légère» de l'Académie wemmeloise a organisé la deuxième édition de «Sibeljazz». En organisant ce petit festival de jazz, l'académie désire créer un lien entre ses élèves et la scène professionnelle.
L'ouverture du festival s'est donc faite de manière sympathique, avec les performances (examens) des élèves de l'académie, à la plus grande satisfaction du public et du jury! Toutes les personnes présentes ont été témoins des excellents résultats d'un département qui a vu le jour il y a seulement deux ans. Félicitations à tous!
Ensuite, les micros ont été confiés aux professeurs et à leurs groupes respectifs. Nous avons donc pu entendre «Ramsy and Friends», groupe de Ramsy Irani, professeur de guitare électrique à l'académie. C'est sans aucune fausse note qu'ils ont livré une représentation fort appréciée. La soirée s'est clôturée de manière stylée par le célèbre «Pierre Anckaert Chamber Quartet». Cette formation a su s'imposer au public par sa virtuosité et sa diversité. Excellent!
Il y a déjà des projets pour une nouvelle édition de ce festival en 2011, mais l'académie veut toujours viser plus haut. Peut-être que vous ou votre groupe êtes le chaînon manquant?

Vous pourrez bientôt vous inscrire pour suivre à partir de septembre 2010 des cours auprès de musiciens de jazz expérimentés maniant la guitare électrique, la guitare basse ou le piano. En plus des cours individuels, vous jouerez également en ensemble, sous une direction professionnelle.
Rien de tel pour celui qui veut réaliser ses ambitions ou rêves artistiques ! Sortez alors du garage non isolé de vos parents ou de vos amis, franchissez les portes de l'académie, seul ou accompagné, faites connaissance avec des personnes ayant un jour franchi cette étape et qui trépignent à présent d'impatience de vous encadrer.
Vous n'avez pas de groupe ? Vous jouez de manière encore hésitante voire ne savez pas du tout jouer ? Vous avez tout à découvrir ? Vous voulez tout simplement commencer depuis le début pour voir ce que vous valez ? N'attendez plus ! Inscrivez-vous et vous verrez que le corps professoral se fera un plaisir de vous emmener pour un voyage empreint d'inspiration.

Plus d'infos?

www.academiewemmel.be, tél. 02/462.06.50

A bientôt, et bonne chance pour votre développement musical!

Enseignement néerlandophone

Le conseil communal approuve la déclaration d'engagement et les moyens de l'école

1. La déclaration d'engagement

En application de la décision du Gouvernement flamand du 8 mai 2009, une déclaration d'engagement a été approuvée en vue de son insertion dans le règlement scolaire. La déclaration d'engagement constitue un ensemble de conventions mutuelles entre école et parents. Une implication suffisante des parents dans la vie scolaire est essentielle aux opportunités d'apprentissage de leurs enfants. Il est attendu des parents qu'ils fassent preuve d'intérêt dans ce que leurs enfants font à l'école, qu'ils adoptent une attitude positive face au travail scolaire, qu'ils veillent à un environnement calme dans lequel les enfants peuvent faire leurs devoirs, qu'ils puissent utiliser la langue de l'école en dehors des heures de cours… La déclaration d'engagement explique clairement les efforts attendus des parents.

2. Moyens de l'école

En raison de la croissance constante du nombre d'élèves, la sécurité et le confort infrastructurel des élèves et du personnel sont mis sous pression. C'est pour cette raison qu'il a été nécessaire d'établir les moyens de l'école, notamment le nombre maximum d'élèves par tranche d'âge, par classe, par année et le nombre total d'élèves de l'école. Ces conventions ont une influence sur la procédure d'inscription des élèves.
Les deux aspects seront intégrés dans le règlement scolaire, car il s'agit là de l'instrument par excellence réglementant les conventions entre l'école, les parents et les élèves.

Crèche communale

Pâques à la crèche !

Dans le cadre de la participation des parents, la crèche communale Snoopy a, les jeudi 1 et vendredi 2 avril, organisé un petit-déjeuner de Pâques pour les enfants et les parents des bébés et des tout petits. Dans ce cadre, la crèche a été transformée et décorée aux couleurs de Pâques. Nombreux sont les parents à avoir participé et chacun a pu savourer un copieux «petit-déjeuner de Pâques» composé de viennoiseries, café, chocolat chaud et jus de fruits. Les parents ont également eu l'opportunité de rencontrer dans une ambiance détendue les accompagnateurs, dirigeants et parents des autres enfants. Chacun a également eu l'occasion d'examiner les locaux d'accueil où séjourne son enfant et d'observer le fonctionnement de la crèche.
Le vendredi matin, Madame Monique Van der Straeten, Echevine de l'Accueil de l'Enfance, s'est également rendue dans la crèche. Elle y a fait connaissance avec différents parents et avec le personnel. Elle était particulièrement satisfaite de l'organisation et s'est montrée enthousiaste face à l'initiative.
Le vendredi, à l'issue du petit-déjeuner de Pâques, les tout petits ont été surpris par les cloches de Pâques qui avaient déposé des œufs partout dans le jardin de la crèche. Les tout petits se sont amusés à ramasser tous les œufs, après quoi ils ont été répartis entre les différents paniers des enfants.
Tant les parents que les puéricultrices, mais surtout les enfants qui avaient reçu un délicieux cadeau des cloches de Pâques, ont estimé que le petit-déjeuner de Pâques était une fantastique initiative. Cette activité fructueuse indique également la nécessité de la communication et de l'information. Elle contribue également à l'implication et accroît le sentiment de bien-être des différents acteurs. Une telle activité sera certainement répétée l'année prochaine! Pour terminer, nous aimerions remercier le personnel de la cuisine de la Résidence pour la collaboration fluide et efficace.

Jean-Marie Geurts
Président du CPAS

Semaine grands-parents / petits-enfants

Le Centre de services local organise une semaine grands-parents / petits-enfants du 19 au 23 juillet 2010. Cette semaine sera une semaine regorgeant d'activités à l'intention des deux générations (cuisine, bricolage, excursions, sport, etc.). Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans notre calendrier des activités de juillet – août.
Nous espérons vous y accueillir avec votre (vos) petit(s)-enfant(s) !

Distribution à domicile de repas chauds

Le Centre de services local organise la distribution de repas chauds à domicile. Ce service est destiné aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes handicapées et aux personnes se trouvant dans une situation de détresse. Un repas se compose d'un potage, d'un plat principal et d'un dessert, le tout pour 6 euros.

Intéressé(e) ? Vous pouvez passer commande pour le jour même par téléphone entre 8h et 9h30 au 02/462.06.60. Vous pouvez également appeler après 10 heures si le repas n'est pas demandé pour le jour même.

Point de vente de produits pour diabétiques

Qu'est-ce que le point de vente de produits pour diabétiques?
Ce service est offert en collaboration avec la Vlaamse Diabetes Vereniging et l'Association Belge du Diabète. Par cette collaboration, il est possible de proposer des produits pour diabétiques à des tarifs avantageux. Une large gamme de produits pour diabétiques est présentée: plaquettes, appareils de mesure,… Le catalogue des produits peut être demandé ou consulté auprès du Centre de services local.

Comment commander?
Le 6e jour du mois, les commandes sont transmises à la Vlaamse Diabetes Vereniging. Dès que les produits ont été livrés, ils peuvent être retirés au Centre de services local (aux environs du 20 du mois).

Coût?
Vous ne payez que le coût des produits commandés.

Intéressé(e)?
Prenez contact avec le Centre de services local – avenue Prince Baudouin 12 – 1780 Wemmel ou 02/462.06.60. Personne de contact: Esmée Huybrechts – esmee@wemmel.be

CPAS

Affiliation du CPAS de Wemmel au «Welzijnskoepel West-Brabant»

Les tâches confiées aux CPAS sont de plus en plus complexes et de plus en plus nombreuses, notamment en raison de la réalité sociale changeante et de la hausse de la réglementation existante. De plus en plus d'exigences sont également posées en termes de soins de qualité et d'économies des coûts. Ce sont surtout les administrations locales de moins grande envergure qui ne disposent souvent pas assez d'économie d'échelle pour anticiper cette tendance de manière adéquate.

Collaboration
Une collaboration intercommunale constitue une réponse à ces nouveaux défis, et plus particulièrement grâce à un regroupement du savoir-faire et à une répartition des coûts. Le Welzijnskoepel West-Brabant est un exemple de lien de collaboration intercommunal de ce type. L'association est active dans 15 communes, et le CPAS de Wemmel a également décidé de s'y affilier. L'association offre notamment un support juridique et un service de médiation de la dette, un service de soins à domicile régional, assure une concertation entre les services sociaux et entre les présidents de CPAS, défend les intérêts des CPAS et offre un forum de concertation pour l'élaboration d'une prestation de services qui répond aux nouveaux besoins sociaux.

Consultants en sécurité
En adhérant au Welzijnskoepel, le CPAS pourra également immédiatement répondre à l'obligation de désignation d'un consultant en sécurité. Chaque administration affiliée à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale doit disposer d'un consultant en sécurité de ce type. Jusqu'alors, cette fonction était revêtue par le service ICT communal. Le réseau informatique du CPAS a cependant connu une extension telle au cours de ces dernières années (notamment avec un local de classe de 9 ordinateurs, appelé l'easy-e-space) qu'une autre solution s'imposait.
Les services que le Welzijnskoepel offre pour la fonction de consultant en sécurité présentent l'avantage que ce dernier jouit d'une vaste expertise en la matière, peut s'occuper à temps plein de cette matière et veiller à un transfert des connaissances entre les différents CPAS. Le consultant veille à la sécurisation des données et du réseau complet du CPAS, émet des conseils en matière d'aspects de sécurisation, se charge de la liaison avec la Banque carrefour, sensibilise le personnel en matière de sécurisation, etc.

€ 0,50
Au début du contrat, le CPAS paiera une cotisation particulière unique de € 0,50 par habitant. Si le CPAS devient dans les 2 ans partenaire de l'association, cette cotisation sera convertie en un apport dans le capital social de l'association.

Centre de services local

Service de nettoyage

Quoi ?
22 femmes de ménage se chargent quotidiennement de l'entretien de votre habitation: qu'il s'agisse de passer l'aspirateur, de prendre les poussières, de récurer et nettoyer à l'eau, de nettoyer les fenêtres, …

Pour qui ?
Pour les personnes âgées, les personnes souffrant d'un handicap ou les familles qui, pour raisons médicales ou sociales, ne peuvent se charger elles-mêmes de l'entretien de leur habitation.

Prix ?
Le paiement s'effectue à l'aide de titres-services, mais vous ne devez pas les commander vous-même. Le Centre de services local règle en effet toutes les formalités avec vous (affiliation Sodexho, achat de titres-services,...).

Le CPAS vous enverra chaque mois une facture sur la base des heures prestées. Une heure prestée correspond à un titre-service et revient à 7,50 €.

L'achat de titres-services est fiscalement intéressant. Vous pouvez en effet récupérer 2,25 € par titre-services dans votre déclaration d'impôts. Vous devez uniquement indiquer les dépenses en titres-services dans votre déclaration d'impôts. Le montant déductible ne peut cependant pas excéder 2.510 € par an. Le coût réel d'un titre service est donc de 5,25 €.

Les utilisateurs à bas revenus ne devant pas payer d'impôts peuvent également bénéficier de cet avantage par le biais d'un « crédit d'impôt remboursable ». La demande de remboursement s'effectue dans la déclaration d'impôts, accompagnée de l'attestation fiscale. Si vous ne recevez pas de feuille d'imposition, demandez-la de votre propre chef à votre bureau d'impôts local. Le CPAS peut ici vous aider.

Intervention du CPAS pour les faibles revenus
Le CPAS de Wemmel prévoit un soutien supplémentaire pour les personnes à bas revenus. Le conseil du CPAS a notamment décidé d'accorder une réduction supplémentaire (« correction sociale ») aux personnes à bas revenus. Cette réduction supplémentaire s'élève à maximum 5,25 euros par heure. Si vous le désirez, nous examinerons avec vous vos revenus, la composition de ménage, etc. Nous chercherons ensemble la meilleure solution !

Intéressé(e) ?
Contactez alors le Centre de services local – Avenue Prince Baudouin 12 – 1780 Wemmel ou 02/462.06.60. Personne de contact: Greet Frooninckx – greet@wemmel.be ou Ilse Behets – ilse.behets@wemmel.be

Calendrier des activités

Vous désirez rester informé des nombreuses activités organisées par le Centre de services local? Appelez alors le 02/462.06.60 ou envoyez un e-mail à esmee@wemmel.be ou ilse.behets@wemmel.be. Nous nous ferons un plaisir de vous envoyer notre calendrier des activités mensuel!